

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1<sup>er</sup> MARS 2021**

*En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.*

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 1<sup>er</sup> mars 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-03-10229

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021**

21-03-10230

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

21-03-10231

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 129 461.28 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-03-10232

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 215 144.00 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Correspondances**

**6. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Le conseil a manifesté son intérêt auprès de la SEPAQ pour le Mont Ste-Anne ;

**7. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- Semaine de relâche cette semaine - la patinoire sera ouverte à partir de 11h à chaque jour si la température le permet ;
- Les sessions virtuelles des loisirs avec les autres municipalités de la côte sont en cours ;

### **Politiques de camp de jour régulier et service d'accompagnement**

21-03-10233 ATTENDU que le conseil juge nécessaire de mettre en place des politiques afin d'instaurer un cadre normatif de fonctionnement et les balises du camp de jour et du service d'accompagnement pour les enfants dans le besoin ;  
EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, Que la Municipalité de L'Ange-Gardien adopte la politique générale pour le camp de jour ainsi que la Politique d'accompagnement.

### **Coordonnatrice du camp de jour 2021**

21-03-10234 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, d'effectuer l'embauche de Mme Léonie St-Hilaire au poste de coordonnatrice pour le camp de jour 2021, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Aide financière pour le programme d'accompagnement en loisirs**

21-03-10235 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte de verser une aide financière, s'il y a lieu après application de subvention, pour l'été 2021, pour le programme d'accompagnement en loisirs à la Municipalité de Boischatel, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 18 février 2021.

**Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

Au PIIA :

1. Lot 6 319 628 pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;
2. Lots 6 336 342 et 4 439 654 à 4 439 656 pour le remplacement des lots par les lots 6 419 467 à 6 419 469 ;
3. 20 rue Ferland S pour l'agrandissement de la maison;
4. 1361 chemin Lucien-Lefrançois pour l'agrandissement du bâtiment principal;
5. 6150 boulevard Ste-Anne pour l'agrandissement du bâtiment principal;
6. 6294 avenue Royale pour le changement de la brique du mur est de la cheminée;
7. 6350 avenue Royale pour le remplacement des fenêtres en façade;
8. 6446, avenue Royale pour la modification de l'enseigne;
9. 6645, avenue Royale pour le changement de la porte de réfection des fenêtres.

Aux demandes de Dérogation mineure :

1. 6 319 628, pour permettre un stationnement en façade du bâtiment principal contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui autorise un seul empiètement de 1 mètre vis-à-vis le mur avant;
2. 2003 rue de la Vallée pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 5 mètres contrevenant au règlement de zonage qui exige une marge latérale minimale de 7.5 mètres.

### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Octroi de contrat pour des produits chimiques ;
- Dû au problème de personnel, un ajout est fait au directeur général pour une aide à la régie ;
- Dépôt du rapport financier 2020 ;

### **8. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

#### **Chantal Laberge**

21-03-10236 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 6 319 628;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Chantal Laberge, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 6 319 628, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Patrick Têtu**

21-03-10237

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le remplacement des lots 6 336 342 et 4 439 654 à 4 439 656 par les lots 6 419 467 à 6 419 469;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Patrick Têtu, demande pour le remplacement des lots 6 336 342 et 4 439 654 à 4 439 656 par les lots 6 419 467 à 6 419 469, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Mélanie Vaillancourt**

21-03-10238

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 20 rue Ferland Sud;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Mélanie Vaillancourt, demande pour l'agrandissement de la maison au 20 rue Ferland Sud, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Marc Chabot**

21-03-10239

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du commerce au 1361 chemin Lucien-Lefrançois;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marc Chabot, pour l'agrandissement du commerce au 1361 chemin Lucien-Lefrançois, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Pascal Chalifour requérant pour 9353-0251 Québec inc.**

21-03-10240

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du bâtiment principal au 6150 boulevard Ste-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pascal Chalifour, pour l'agrandissement du bâtiment principal au 6150 boulevard Ste-Anne, aux conditions suivantes :  
-les bordures au nord du stationnement devront être constituées d'arbres (lilas japonais) et de plantes graminée (Hémérocalle et Élymes des sables) ;  
-la bordure de végétation au nord de l'agrandissement devra être constituée des mêmes plantes grimpantes que sur la partie existante du bâtiment ;  
Au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Céline Émond**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de la brique du mur Est et de la Cheminée au 6294 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

21-03-10241

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Céline Émond, pour le changement de la brique du mur Est et de la Cheminée au 6294 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**France Mathieu**

21-03-10242

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le remplacement des fenêtres en façade du bâtiment au 6350 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de France Mathieu, pour le remplacement des fenêtres en façade du bâtiment au 6350 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Hongyu Liang**

21-03-10243

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la modification de l'enseigne au 6446 avenue Royale.  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Hongyu Liang, pour la modification de l'enseigne au 6446 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Caroline Sauvé**

21-03-10244

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de la porte et la réfection des fenêtres au 6645 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Caroline Sauvé, pour le changement de la porte et la réfection des fenêtres au 6645 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**9. Dérogations mineures**

**Demande pour le lot 6 319 628**

21-03-10245

CONSIDÉRANT QUE Chantal Laberge a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;  
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre un stationnement en façade du bâtiment principal contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet un seul empiètement de 1 mètre vis-à-vis le mur avant;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 février 2021;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise sur le lot 6 319 628 pour permettre un stationnement en façade du bâtiment principal avec un empiètement de 3,5 mètres contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet un empiètement de 1 mètre vis-à-vis le

mur avant, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Demande du 2003 rue de la Vallée**

CONSIDÉRANT QUE Loic Lavoie a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre une marge latérale de 5 mètres contrevenant au règlement de zonage qui exige une marge latérale minimale de 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 février 2021;

21-03-10246

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 2003 rue de la Vallée pour permettre une marge de recul latérale de 5 mètres contrevenant au règlement de zonage qui exige une marge de recul latérale minimale de 7.5 mètres, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**10. Appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de pavage 2021**

21-03-10247

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de pavage pour la saison 2021, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt #21-682 pour la construction d'un bâtiment des loisirs**

Un avis de motion est donné par Félix Laberge, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 21-682 décrétant un emprunt pour la construction d'un bâtiment des loisirs.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**12. Octroi de contrat pour la réfection de l'avenue Royale secteur est et la rue Piché**

ATTENDU l'appel d'offres publiques pour les travaux de réfection de l'avenue Royale secteur est et de la rue Piché sur SE@O;

ATTENDU la réception de sept soumissions, l'analyse par la firme d'ingénieurs EMS et la conformité de ces dernières ;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt #20-676 par le MAMH au 19 février 2021 ;

21-03-10248

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à la firme Action Projex pour les travaux de réfection de l'avenue Royale secteur est et la rue Piché, pour un coût de 8 112 099.59\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**13. Appel d'offres publiques pour le contrôle qualitatif pour la réfection de l'avenue Royale secteur est et la rue Piché**

ATTENDU l'octroi de contrat pour les travaux de réfection de l'avenue Royale secteur est et la rue Piché;

21-03-10249

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques pour le contrôle qualitatif, par pondération pour les travaux de réfection de l'avenue Royale secteur est et de la rue Piché.

**14. Protocole d'entente avec 9434-6194 Québec Inc. pour le développement domiciliaire dans le secteur nord**

21-03-10250

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente avec la compagnie 9434-6194 Québec Inc., représenté par M. Guy Émond et Gaétan Picard, pour le développement sur les lots 4 439 479, 4 639 481, 4 439 508, 4 439 509, 4 439 515, 4 440 841, 4 440 844, 4 440 845, 5 592 464, 5 592 467, 5 592 468, 5 592 469, 6 192 504 et 4 439 459, sous réserve que la compagnie 9434-6194 Québec Inc en soit propriétaire et conformément à la

présentation des documents respectant les exigences mentionnées aux annexes du protocole;

QUE le conseil municipal accepte la firme Génio, experts-conseils, M. Jean-Philip Mercier, responsable du dossier.

**15. Mandat à EMS ingénieurs pour des mesures compensatoires**

21-03-10251

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien mandate la firme d'ingénieurs EMS pour un travail de calcul de mesures compensatoires pour les eaux parasitaires du réseau d'égout, pour un coût de 3400 \$ plus taxes, tel que l'offre de service proposée au 1<sup>er</sup> mars 2021, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**16. Adoption du règlement #21-681 modifiant le règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants »**

21-03-10252

ATTENDU QU'UN avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné à l'assemblée régulière du 1er février 2021 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #21-681 modifiant le règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants ».

**17. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect**

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élus et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions

pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élus et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élus municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élus et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

21-03-10253

**En conséquence, il est proposé par Félix Laberge, conseiller, appuyé par Simon Marcoux, conseiller, et résolu à l'unanimité,**

**QUE** le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

**QUE** le conseil municipal s'engage à accompagner les élus et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

#### **18. Autorisation d'enchérir – vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité, par sa résolution no 21-02-10224 adoptée lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021, a transmis au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

21-03-10254

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **APPUYÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** D'Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, l'adjoint à la direction générale, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes pour 2021, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

#### **19. Dépôt du rapport financier 2020**

21-03-10255

**IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier 2020, préparé par la firme Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L., **APPUYÉ PAR** Simon Marcoux, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

#### **20. Période de questions**

##### **21. Divers**

###### **1. Renouvellement d'adhésion au réseau environnement**

21-03-10256

**IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le renouvellement d'adhésion au réseau environnement pour l'année 2021, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

###### **2. Autorisations de dépenses**

21-03-10257

**IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 2515 \$ plus taxes pour l'achat de deux postes informatiques soient pour l'inspectrice ainsi que les archives à la firme 6 tem TI ;
- 8595 \$ plus taxes pour un avenant pour le parc des loisirs soit l'étude pour le drainage et la rétention tel que l'offre de service proposée par la firme Stantec ;

- 16 000 \$ plus taxes pour l'analyse supplémentaires dans le cadre du RIRL années 4 et 5 ;

APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-03-10258 **3. Démission du directeur de l'urbanisme et adjoint à la direction générale**  
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la démission du directeur de l'urbanisme et adjoint à la direction générale, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-03-10259 **4. Embauches diverses**  
**Responsable des loisirs**  
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche de Antoine Barrette, comme responsable des loisirs pour le remplacement d'un congé de maternité, pour une période d'une année, et qu'un contrat soit signée entre les deux parties, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-03-10260 **Saisonnier au travaux publics**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche de Patrick Turbide, comme saisonnier aux travaux publics pour 2021, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-03-10261 **5. Carte de crédit pour la municipalité**  
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à effectuer une demande de cartes de crédit pour les personnes et les limites suivantes :

• Lise Drouin	Directrice générale	5000\$
• Philippe Cantin	Contremaitre des travaux publics	1500\$
• Christine Gariépy	Responsable des loisirs	1000\$

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

## **22. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-03-10262 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale